

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

AMENDEMENT

N ° CE111

présenté par
Mme Luquet

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.